

CHARTRE SUR LE TEMPS DE MIDI 2025 2026

L'objectif de cette chartre qui complète le règlement intérieur du collège est de préciser à tous les élèves les règles à respecter sur le temps du midi. Le but étant de faire de ce moment un temps agréable et apprécié de tous.

Pour le bon fonctionnement du service de la restauration, les élèves doivent obligatoirement être en possession de leur carte de cantine. Celle-ci doit rester en bon état (pas de correcteur, d'écriture, de décorations). Elle ne peut être ni prêtée ni cédée à un autre élève ou personne extérieure à l'établissement. En cas d'oublis répétés de sa carte, l'élève pourra être sanctionné. En cas de perte, une nouvelle carte lui sera facturée automatiquement 5 euros.

Les élèves doivent respecter les personnels, la nourriture et les lieux. A la fin du repas, chaque élève débarrasse son plateau en veillant à la propreté des lieux.

Aucune nourriture ne doit sortir du restaurant.

Élèves en étude de 10h40 à 11h35 (M4)

A 11h35, tous les élèves demi-pensionnaires des 4 niveaux se dirigent vers le restaurant. Les élèves ayants vie de classe restent avec le surveillant. Les externes pourront sortir en fonction de leur emploi du temps du matin.

Aucun élève ne doit rester sur la cour entre 11h10 et 11h35.

Aucun sac ne sera laissé dans le hall, aux portes d'accès du hall et sur les marches d'escaliers.

Passage à la restauration à 12h05

Chaque jour un niveau de classes accèdera de façon prioritaire au restaurant scolaire à 12h05 en compagnie des élèves inscrits ce même jour à un atelier, à une activité sportive ou à un cours de soutien disposant obligatoirement de leur carte de priorité.

Deux salles de classe seront ouvertes pour le dépôt des sacs en 6^{ème} / 5^{ème} (40 13, 40 15) et pour les 4^{ème} / 3^{ème} (20 04, 20 06).

Sortie/entrée sur le temps du midi

Les externes doivent présenter au surveillant leur carte d'identité scolaire pour sortir à partir de 11h35 voire 12h05.

Les élèves demi-pensionnaires et n'ayant pas cours l'après-midi peuvent sortir selon leur emploi du temps ou déjeuner à la cantine.

Ateliers, AS, cours de soutien dans les salles

Les élèves inscrits à ces activités, carte d'adhésion faisant foi, seront récupérés par les personnels encadrant à partir de 12h30. Le surveillant interdira l'accès au hall aux élèves ne possédant pas de carte.

Responsabilité sur le temps du midi

Chacun est invité à être respectueux de ses affaires et de celles des autres. Nous vous rappelons qu'aucune dégradation ni aucun vol ne seront tolérés. Nous comptons sur vous pour faire de ce temps du midi un moment agréable et apprécié de tous.

